



CHALLENGES 2025

Règlements

Art 1 Définition :

La ligue Réunionnaise de voitures radiocommandée organise un CHALLENGE en 2025 dans 2 catégories :

En piste : 1/10 thermique, 1/8 Brushless.

En Tout Terrain : 1/8 Truggy électrique

Ce challenge se déroulera sur 4 épreuves en piste et 3 épreuves en Tout Terrain venant se greffer aux épreuves du championnat selon le calendrier ci-dessous. Un classement sera établi à l'issue des épreuves organisées.

ART 2 Calendrier Challenge 2025:

« PISTE » :

16 mars / MRCB / Champ Fleuri	04 mai / CMDR / Champ Fleuri
06 Juillet /MRCB / Champ Fleuri	21 Sept / CMDR / Champ Fleuri

« TOUT TERRAIN »

27 avril / MRCB / St Benoit	22 juin / LCA / Ruisseau Blanc
07 sept / MRCB / St Benoit	

Art 3 Classement:

Tous les pilotes licenciés (licence autre que Loisir, Accompagnateur ou Organisateur) engagés sur une compétition d'un challenge marquent des points selon le règlement de sa catégorie ou discipline. Le décompte final sera obtenu par addition des points sur toutes les courses organisées. Une « non participation » à une course étant considérée comme 0 point marqué par le concurrent.

Art 4 Déroulement d'une course:

- 1 manche d'essais libres de 5 minutes
- 1 manche de qualification de 8 minutes
- 1 manche de classement de 10 minutes

MDO

Art 5 Tarifs d'inscription :

Les tarifs d'inscription seront identiques sur toutes les courses du challenge et championnat et conforme au règlement de la FFVRC, à savoir :

Inscription à une catégorie : 16€

Inscription à 2 catégories : 32 €

Et ainsi de suite.

Que ce soit pour le championnat ou pour un challenge, une catégorie sera validée si à la date limite d'inscription, généralement le vendredi soir précédent la course, on comptabilise au moins 5 concurrents engagés. En cas contraire, la catégorie ne sera pas inscrite au programme de la journée.

Art 6 Récompenses :

Les clubs organisateurs ont la liberté de proposer au trois premiers du challenge des récompenses (coupes, trophées, lots, etc.)

Art 7 Respect de la réglementation :

Tous les concurrents qui participent à une manche du challenge s'engagent à respecter les règlements édités par la FFVRC en fonction de sa catégorie ou discipline.

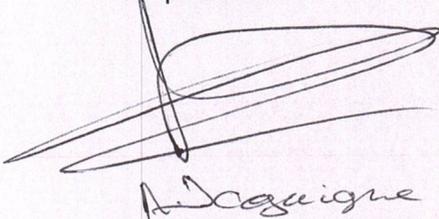
Des contrôles techniques pourront avoir lieu avant et/ou après une course, aussi bien en piste qu'en tout terrain.

Art 7 Validité :

Le présent règlement est validé par le comité directeur de la ligue 21

Le 14 / janvier / 2025

Le président



A. Jougne